

**EUROMOBILIARE INTERNATIONAL FUND
SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE**

En abrégé « EUROFUNDLUX »

10-12, Avenue Pasteur
L - 2310 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 82461

(la « SICAV »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES DES COMPARTIMENTS:

Eurofundlux – Alto Rendimento 2019 (le “Compartiment absorbé”)

Eurofundlux – Alto Rendimento 2019 Plus (à renommer Eurofundlux – Obiettivo 2025) (le “Compartiment absorbant”)

Il est porté à la connaissance des actionnaires des compartiments mentionnés ci-dessus que la fusion entre compartiments et les modifications suivantes ont été décidées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a pris en compte avec diligence les développements récents de la valeur nette d'inventaire, de l'exposition des coûts, des transactions de souscriptions et de rachats et du portefeuille d'investissements, la date d'échéance des Compartiments. À la suite de cet examen approfondi et diligent, le Conseil d'administration de la SICAV a décidé de procéder, conformément à l'article 23 des statuts de la SICAV, à la fusion d'un compartiment existant avec un autre compartiment existant (la « **Fusion** »), en considération des éléments suivants: (i) la proximité de la date d'échéance ou « target date » du compartiment absorbé; (ii) la similarité des objectifs d'investissement, politiques d'investissement des Compartiments absorbé et absorbant et/ou (iii) la rationalisation économique en vue de faire bénéficier les investisseurs d'économie d'échelle. Il apparaît nécessaire de dissoudre sans liquidation le Compartiment absorbé en transférant tous ses actifs et passifs vers le Compartiment absorbant (la « **Fusion** »).

La Fusion sera réalisée conformément au chapitre 8 de la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif telle qu'amendée.

La Fusion réalisée sera la suivante:

Eurofundlux – Alto Rendimento 2019 sera absorbé par le compartiment Eurofundlux – Alto Rendimento 2019 Plus (à renommer Eurofundlux – Obiettivo 2025).

Le Compartiment absorbé transférera ses actifs et passifs au Compartiment absorbant.

Les actions détenues par les actionnaires du Compartiment absorbé seront échangées contre l'émission de nouvelles actions par le Compartiment absorbant (les “**Actions**”) à la date d'effet de la Fusion.

La Fusion prendra effet en date du 12 Aout 2019 (« **Date d'Effet** »).

Les actions nouvellement émises par le Compartiment absorbant (ainsi que chaque classe d'actions) confèrent les mêmes droits et obligations que les actions et classes d'actions précédemment émises par le Compartiment absorbé. Le Compartiment absorbant émettra des actions de classe A suite au transfert d'actifs de la classe A du Compartiment absorbé.

Dans le cadre de la Fusion, le Compartiment absorbant, n'ayant pas d'actions de classe A existantes, absorbera la classe A du Compartiment absorbé, qui maintiendra son numéro ISIN.

Le Compartiment absorbé – classe d'actions B fusionnera dans le Compartiment absorbant – classe d'actions B n'ayant pas d'investisseur.

Les actions seront échangées à un taux d'échange confirmé par un auditeur indépendant dûment nommé. Aucun paiement en espèces aux actionnaires du Compartiment absorbé n'est envisagé. Le ratio d'échange sera de 1 (i) pour les classes d'actions du Compartiment absorbant n'ayant pas d'actifs (classe d'actions B) et (ii) pour les classes d'actions du Compartiment absorbé transférées dans le Compartiment absorbant mais n'existant pas au préalable dans ce dernier (classe d'actions A).

La date de la réalisation du ratio d'échange des actions sera le 9 Aout 2019 ("**Date du Ratio d'Echange**")

Les diverses conditions actuelles pour le Compartiment absorbé et pour le Compartiment absorbant sont les suivantes :

1) Fusion

a) Compartiment absorbé: Eurofundlux – Alto Rendimento 2019

Politique d'investissement

Le compartiment est de type obligataire et vise à maximiser le rendement total des investissements moyennant un portefeuille diversifié avec un horizon temporaire au 30 avril 2019.

Les avoirs nets du Compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 100% des actifs nets du Compartiment en valeurs mobilières de type obligataire et/ou en instruments du marché monétaires émis par des Etats et/ou des sociétés ayant leur siège ou leur activité prépondérante dans des pays de l'OCDE, ayant un rating inférieur à BBB- (non investment grade) ou bien en liquidités, constituées notamment de dépôts auprès d'un établissement de crédit ayant une échéance résiduelle inférieure à 12 mois.

Les avoirs nets du Compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 30% des actifs nets du Compartiment en valeurs mobilières de type obligataire de la catégorie 144 A sur un marché réglementé.

Les avoirs nets du compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 10% des actifs nets du compartiment, en valeurs mobilières de type obligataire telles que les obligations convertibles.

Les avoirs nets du compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 30% des actifs nets du Compartiment, en valeurs mobilières de type obligataire et en instruments du marché monétaire émis par des émetteurs localisés ou qui exercent leur principale activité dans des pays émergents

ou par des émetteurs souverains de tels pays (voir chapitre 6 du Prospectus - Facteur de risques, point 4 Autres facteurs de risque - Marchés émergents).

Dans la mesure des pourcentages mentionnés ci-dessus, le compartiment pourra également investir en parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC investis en valeurs à revenu fixe tels que définis dans le chapitre 5 du Prospectus au point A. intitulé «Limites d'investissement».

Ce compartiment visera à réduire le risque associé aux titres à rating faible, en diversifiant ses positions sur base du choix de l'émetteur, du secteur économique, du marché de référence et de la qualité du crédit.

La durée résiduelle des composants obligataires variera au cours du temps en fonction de l'objectif d'investissement et du développement des différents marchés au fur et à mesure qu'on se rapprochera de la date du 30 avril 2019.

La durée du portefeuille sera comprise entre 5,5 ans et moins que 1 an et sera décroissante au fur et à mesure qu'on se rapprochera de la date du 30 avril 2019.

A partir du 30 avril 2019, le compartiment sera investi exclusivement en valeurs mobilières de type obligataire, en instruments du marché monétaire et en liquidités, constituées en particulier de dépôts bancaires auprès d'établissements de crédit et la durée du portefeuille sera normalement inférieure à un an.

En ce qui concerne les investissements libellés en devises autres que l'Euro, la Société aura normalement recours aux techniques de couverture du risque de change.

Pour la réalisation des objectifs d'investissement objet du présent Compartiment et dans les limites prévues au chapitre 5. intitulé «Limites d'Investissement – Techniques et instruments», le Compartiment a la faculté de recourir aux produits dérivés de type «CDS» pour la couverture du risque de crédit ainsi qu'à d'autres produits dérivés qui ne se fera pas uniquement dans un but de couverture.

N.B.: Les devises d'investissements peuvent être différentes de la devise de référence du compartiment ALTO RENDIMENTO 2019.

Le Compartiment ALTO RENDIMENTO 2019 n'a pas de benchmark.

Profil de risque de l'investisseur - type: le Compartiment ALTO RENDIMENTO 2019 convient aux investisseurs à la recherche d'un rendement supérieur à celui des produits obligataires principalement étatiques à moyen terme en Euro.

NOTE EXPLICATIVE

Rating: Il s'agit d'une classification de la qualité de crédit attribuée à des valeurs, généralement de nature obligataire ; le rating exprime une évaluation quant aux perspectives de remboursement du capital et des intérêts suivant les modalités et l'échéancier prévus. Les trois principales agences de cotation internationale indépendantes attribuant un rating sont Moody's, Standard & Poor's et Fitch. Celles-ci prévoient divers niveaux de risque : le rating le plus élevé est attribué aux débiteurs excellents (auxquels Moody's attribue un rating " Aaa " et Standard & Poor's ainsi que Fitch attribuent un rating " AAA ") alors que le rating le plus bas est attribué aux débiteurs avec un niveau de risque très élevé (à savoir le rating " C " pour les trois agences précitées).

Dans le cadre de la politique d'investissement le rating est exprimé selon l'échelle suivante :
Rating élevé : allant de "Aaa" ou "AAA" à "Baa3" ou "BBB-"
Rating faible : rating égal ou inférieur à "Ba1" ou "BB+"

Duration (exprimée en années) : La duration est l'exposition au risque de taux par rapport aux marchés de référence du patrimoine du compartiment investi en valeurs mobilières du type «obligations» et instruments du marché monétaire.

Pays émergents : Tout pays non classé par le Fonds Monétaire International («FMI») dans le groupe des pays dénommés «Advanced Economies» et dont la liste est publiée deux fois par an sur le site <http://www.imf.org/external/data.htm> , à la section «World Economic Outlook - Database—WEO Groups and Aggregates Information».

LES INVESTISSEMENTS DANS DES PAYS EMERGENTS SONT SOUMIS A DES RISQUES PARTICULIERS TELS QUE DECRITS CI-DESSUS, AINSI QUE DANS LE CHAPITRE 6 DU PROSPECTUS – FACTEURS DE RISQUES, POINT 4 AUTRES FACTEURS DE RISQUE - MARCHES EMERGENTS.

LES INVESTISSEMENTS EN INSTRUMENTS FINANCIERS A RATING FAIBLE COMPORTENT UN NIVEAU DE RISQUE PLUS ELEVE PAR RAPPORT A CEUX A RATING ELEVE ASSOCIE A UNE QUALITE DU CREDIT INFERIEURE.

Sous-gestionnaire en investissements

Neuberger Berman Europe Limited
Lansdowne House
57 Berkeley Square
UK – London W1J 6ER

Classes d'actions

Classes A, B
(la classe A est également disponible via internet en Italie par l'intermédiaire de Credito Emiliano S.p.A. et de Banca Euromobiliare S.p.A.).

Commission d'émission

actions de la classe A : maximum 2%; souscription via internet : 0%
actions de la classe B : 0%

Commission de rachat: 0 %

Commission de conversion: maximum 0,5%

Commission de gestion

- du 30 avril 2018 au 29 avril 2019: actions des classes A, B: maximum 0,90 % p.a.
- à partir du 30 avril 2019: actions des classes A, B: maximum 0,50 % p.a.

Commission de performance

La commission de performance est calculée sur la performance annuelle absolue qui résulte de la différence entre la VNI du 1er janvier et du 31 décembre de chaque exercice ou de la différence en terme absolue entre la VNI du 1er janvier et celle en vigueur au moment d'un rachat d'actions; elle sera ajustée pour prendre en compte toutes les souscriptions et tous les rachats effectués au cours de l'exercice de référence.

Elle sera égale à 30% de la performance annuelle qui dépasse le 3,25%.

Elle sera limitée à un montant non supérieur à 1,5% de la valeur nette d'inventaire totale journalière du compartiment.

La commission de performance sera payée par la Société en une seule fois endéans les 30 jours suivant la fin de l'exercice social.

Fréquence du calcul de la valeur nette d'inventaire: chaque jour ouvrable à Luxembourg.

Profil de risque et de rendement: Classe 4.

Frais courants

Actions de la classe A : 1,22%

Actions de la classe B : 1,12%

b) Compartiment absorbant : Eurofundlux – Alto Rendimento 2019 Plus

Politique d'investissement

Le compartiment est de type obligataire et vise à maximiser le rendement total des investissements moyennant un portefeuille diversifié avec un horizon temporaire au 31 décembre 2019.

Les avoirs nets du compartiment sont investis à concurrence de 100% en valeurs mobilières de type obligataire et/ou en instruments du marché monétaire, ayant un rating inférieur à BBB- (non investment grade) ou en liquidités, constituées de dépôts bancaires auprès d'établissements de crédit ayant une échéance résiduelle inférieure à 12 mois.

Les avoirs nets du compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 40% des actifs nets du compartiment, en valeurs mobilières de type obligataire de la catégorie 144 A sur un marché réglementé.

Les avoirs nets du compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 30% des actifs nets du compartiment, en valeurs mobilières de type obligataire telles que les obligations convertibles.

Les avoirs nets du compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 40% des actifs nets du compartiment, en valeurs mobilières de type obligataire et en instruments du marché monétaire émis par des émetteurs localisés ou qui exercent leur principale activité dans des pays émergents ou par des émetteurs souverains de tels pays (voir chapitre 6 du Prospectus - Facteur de risques, point 4 Autres facteurs de risque - Marchés émergents).

Dans la mesure des pourcentages mentionnés ci-dessus, le compartiment pourra également investir en parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC investis en valeurs à revenu fixe tels que définis dans le chapitre 5 du Prospectus au point A. intitulé «Limites d'investissement».

Ce compartiment visera à réduire le risque associé aux titres à rating faible, en diversifiant ses positions sur base du choix de l'émetteur, du secteur économique, du marché de référence et de la qualité du crédit. La durée résiduelle des composants obligataires variera au cours du temps en fonction de l'objectif d'investissement et du développement des différents marchés au fur et à mesure qu'on se rapprochera de la date du 31 décembre 2019.

La durée du portefeuille est normalement comprise entre 5 et moins que 1 ans et sera décroissante au fur et à mesure qu'on se rapprochera de la date du 31 décembre 2019.

A partir du 31 décembre 2019 le compartiment sera investi exclusivement en valeurs mobilières de type obligataire, en instruments du marché monétaire et en liquidités, constituées en particulier de dépôts bancaires auprès d'établissements de crédit et la durée sera normalement inférieure à 1 an.

En ce qui concerne les investissements libellés en d'autres devises que l'Euro, la Société aura normalement recours aux techniques de couverture du risque de change.

Pour la réalisation des objectifs d'investissement objet du présent compartiment et dans les limites prévues au chapitre 5. intitulé «Limites d'Investissement – Techniques et Instruments», l'utilisation de produits dérivés de type CDS en ce qui concerne la couverture du risque de crédit ou d'autres produits dérivés, ne se fera pas uniquement dans un but de couverture.

N.B.: Les devises d'investissements peuvent être différentes de la devise de référence du compartiment ALTO RENDIMENTO 2019 PLUS.

Le Compartiment ALTO RENDIMENTO 2019 PLUS n'a pas de benchmark.

Profil de risque de l'investisseur - type: Le Compartiment ALTO RENDIMENTO 2019 PLUS convient aux investisseurs à la recherche d'un rendement supérieur à celui des produits obligataires principalement étatiques à moyen terme en Euro.

NOTE EXPLICATIVE

Rating: Il s'agit d'une classification de la qualité de crédit attribuée à des valeurs, généralement de nature obligataire ; le rating exprime une évaluation quant aux perspectives de remboursement du capital et des intérêts suivant les modalités et l'échéancier prévus. Les trois principales agences de cotation internationale indépendantes attribuant un rating sont Moody's, Standard & Poor's et Fitch. Celles-ci prévoient divers niveaux de risque : le rating le plus élevé est attribué aux débiteurs excellents (auxquels Moody's attribue un rating "Aaa" et Standard & Poor's ainsi que Fitch attribuent un rating "AAA") alors que le rating le plus bas est attribué aux débiteurs avec un niveau de risque très élevé (à savoir le rating "C" pour les trois agences précitées).

Dans le cadre de la politique d'investissement le rating est exprimé selon l'échelle suivante :

Rating élevé : allant de "Aaa" ou "AAA" à "Baa3" ou "BBB-"

Rating faible : rating égal ou inférieur à "Ba1" ou "BB+"

Pays émergents : Tout pays non classé par le Fonds Monétaire International («FMI») dans le groupe des pays dénommés «Advanced Economies» et dont la liste est publiée deux fois par an sur le site <http://www.imf.org/external/data.htm>, à la section «World Economic Outlook - Database—WEO Groups and Aggregates Information».

LES INVESTISSEMENTS DANS DES PAYS EMERGENTS SONT SOUMIS A DES RISQUES PARTICULIERS TELS QUE DECRITS CI-DESSUS, AINSI QUE DANS LE CHAPITRE 6 DU PROSPECTUS – FACTEURS DE RISQUES, POINT 4 AUTRES FACTEURS DE RISQUE - MARCHES EMERGENTS.

LES INVESTISSEMENTS EN INSTRUMENTS FINANCIERS A RATING FAIBLE COMPORTENT UN NIVEAU DE RISQUE PLUS ELEVE PAR RAPPORT A CEUX A RATING ELEVE ASSOCIE A UNE QUALITE DU CREDIT INFERIEURE.

Duration (exprimée en années) : La duration est l'exposition au risque de taux par rapport aux marchés de référence du patrimoine du compartiment investi en valeurs mobilières du type «obligations» et instruments du marché monétaire.

Sous-gestionnaire en investissements

Neuberger Berman Europe Limited

Lansdowne House
57 Berkeley Square
UK – London W1J 6ER

Classes d'actions

Classes D, B

(la classe D est également disponible via internet en Italie par l'intermédiaire de Credito Emiliano S.p.A. et de Banca Euromobiliare S.p.A.).

Commission d'émission

actions de la classe D : maximum 2%; souscription via internet : 0%

actions de la classe B : 0%

Commission de rachat: 0 %

Commission de conversion: maximum 0,5%

Commission de gestion

- du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019: actions des classes D, B: maximum 0,90 % p.a.

- à partir du 1er janvier 2020: actions des classes D, B: maximum 0,50 % p.a.

Commission de performance

La commission de performance pour la classe D et B est calculée sur la performance annuelle absolue qui résulte de la différence entre la VNI du 1er janvier et du 31 décembre de chaque exercice ou de la différence en terme absolue entre la VNI du 1er janvier et celle en vigueur au moment d'un rachat d'actions; elle sera ajustée pour prendre en compte toutes les distributions éventuelles de dividendes, toutes les souscriptions et tous les rachats effectués au cours de l'exercice de référence.

Elle sera égale à 30% de la performance annuelle qui dépasse le 3,25%.

Elle sera limitée à un montant non supérieur à 1,5% de la valeur nette d'inventaire totale journalière du compartiment.

La commission de performance sera payée par la Société en une seule fois endéans les 30 jours suivant la fin de l'exercice social.

Fréquence du calcul de la valeur nette d'inventaire: chaque jour ouvrable à Luxembourg.

Profil de risque et de rendement: Classe 4.

Frais courants

Actions de la classe B : 1,15%

Actions de la classe D : 1,28%

c) La SICAV et sa Société de Gestion veilleront à ce que les commissions de performance acquises dans le Compartiment absorbé jusqu'à la Date d'Effet de la Fusion (définie ci-dessus) soient entièrement attribuées aux anciens actionnaires de ce Compartiment absorbé. Le Compartiment absorbant n'appliquera plus de commission de performance après la Fusion et le changement de sa dénomination et autres caractéristiques tels que décrits au point 2) ci-dessous.

Le portefeuille du Compartiment absorbé sera aligné sur celui du Compartiment absorbant au cours de la semaine précédant la Date d'Effet de la Fusion (définie ci-dessus). Et le portefeuille du Compartiment absorbant sera modifié après la Fusion tel que décrit au point 2) ci-dessous.

2) Changements du Compartiment absorbant

Les actionnaires de **Eurofundlux – Alto Rendimento 2019 Plus** (le “Compartiment absorbant”) et les actionnaires de **Eurofundlux – Alto Rendimento 2019** (le “Compartiment absorbé”) sont informés qu'à compter de la Date d'Effet de la Fusion, la dénomination, la politique d'investissement, le profil de risque de l'investisseur-type, la commission de performance et le sous-gestionnaire en investissement du Compartiment absorbant seront modifiés, comme suit:

Dénomination

A compter de la Date d'Effet de la Fusion, le Compartiment Eurofundlux – Alto Rendimento 2019 Plus changera de dénomination en Eurofundlux – Obiettivo 2025, en accord avec sa nouvelle politique d'investissement.

Politique d'investissement

Le compartiment est de type obligataire et vise à maximiser le rendement total des investissements moyennant un portefeuille diversifié avec un horizon temporaire au 30 juin 2025 (« l'Horizon Temporaire »).

Les avoirs nets du compartiment pourront être investis à concurrence de 100% en valeurs mobilières de type obligataire et/ou en instruments du marché monétaire ayant un rating égal ou supérieur à BBB- (« Investment grade ») et dans certaines conditions de marché, temporairement, en liquidités constituées de dépôts bancaires auprès d'établissements de crédit ayant une échéance résiduelle inférieure à 12 mois, en accord avec les règles de diversification applicables.

Les avoirs nets du compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 100% des actifs nets du compartiment, en valeurs mobilières de type obligataire et en instruments du marché monétaire ayant un rating inférieur à BBB- (« non investment grade »).

Les avoirs nets du compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 20% des actifs nets du compartiment, en valeurs mobilières de type obligations convertibles, et/ou en contingent convertible bonds (« CoCo »).

Les avoirs nets du compartiment pourront être investis jusqu'à concurrence de 20% de ses actifs nets en valeurs mobilières de type obligataire sans rating (« unrated bonds »).

Les avoirs nets du compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 30% des actifs nets du compartiment en valeurs mobilières de type obligataire ainsi qu'en instruments du marché monétaires émis par des émetteurs ayant leur siège ou qui exercent leur principale activité dans des pays émergents ou par des émetteurs souverains de tels pays (voir chapitre 6 du Prospectus - Facteurs de risques, point 4 Autres facteurs de risque - Marchés émergents).

A titre indicatif, le rating moyen du portefeuille sera BB+, il pourra diminuer en fonction des opportunités d'investissement susceptibles de se manifester à la suite du changement des conditions de volatilité des marchés des obligations et qui pourront contribuer à atteindre l'objectif de rendement du compartiment.

Les avoirs nets du compartiment pourront être investis, jusqu'à concurrence de 20% des actifs nets du compartiment, en ABS/MBS et CMBS.

Tout investissement dans des titres en « default » et de type « distressed securities » est exclu.

Jusqu'à hauteur de 10% de ses actifs nets, le compartiment pourra également investir dans des parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC, tels que définis dans le chapitre 5 du Prospectus au point A. intitulé « Limites d'investissement », dont les politiques d'investissement sont compatibles avec celles du Compartiment.

Ce compartiment visera à réduire le risque associé aux titres à rating faible, en diversifiant ses positions sur base du choix de l'émetteur, du secteur économique, du marché de référence et de la qualité du crédit.

La durée résiduelle des composants obligataires variera au cours du temps en fonction de l'objectif d'investissement et du développement des différents marchés au fur et à mesure qu'on se rapprochera de l'Horizon Temporaire, sans que cela ne fasse du compartiment un fonds monétaire.

La durée du portefeuille est normalement comprise entre 6 ans et moins que 1 an et sera décroissante au fur et à mesure qu'on se rapprochera de l'Horizon Temporaire, sans que cela ne fasse du compartiment un fonds monétaire tel que défini dans le Règlement (UE) 2017/1131 sur les fonds monétaires, ni pendant la durée du compartiment ni pendant la Période de Transition telle que définie ci-dessous.

En ce qui concerne les investissements libellés en d'autres devises que l'Euro, la Société a la faculté de recourir aux techniques de couverture du risque de change.

Pour la réalisation des objectifs d'investissement objet du présent compartiment et dans les limites prévues au chapitre 5. intitulé « Limites d'Investissement – Techniques et Instruments », le

Compartiment a la faculté de recourir à l'utilisation de produits dérivés de type Options, Futures sur taux, CDS, CDX et IRS dans un but de couverture et d'investissement.
Forward et Options sur devise seront utilisés uniquement dans un but de couverture.

Pendant une période débutant le 31 décembre 2024 et se terminant le 30 juin 2025 (la « Période de Transition»), la société de gestion ajustera progressivement la structure du portefeuille afin de permettre au Conseil d'Administration de la Société de décider au terme de la Période de Transition de transformer, de fusionner le compartiment dans un autre compartiment similaire ou de le liquider et les souscriptions seront stoppées dès le début de la Période de Transition . Dans tous les cas, la Fiche Technique du compartiment sera mise à jour en conséquence et les investisseurs seront informés conformément aux dispositions applicables.

N.B.: Les devises d'investissements peuvent être différentes de la devise de référence du compartiment OBIETTIVO 2025.

Le Compartiment OBIETTIVO 2025 n'a pas de benchmark.

Profil de risque de l'investisseur - type: Le compartiment OBIETTIVO 2025 convient aux investisseurs à la recherche d'un rendement supérieur à celui des produits obligataires principalement étatiques à court/moyen terme en Euro.

NOTE EXPLICATIVE

Rating: Il s'agit d'une classification de la qualité de crédit attribuée à des valeurs, généralement de nature obligataire ; le rating exprime une évaluation quant aux perspectives de remboursement du capital et des intérêts suivant les modalités et l'échéancier prévus. Les trois principales agences de cotation internationale indépendantes attribuant un rating sont Moody's, Standard & Poor's et Fitch. Celles-ci prévoient divers niveaux de risque : le rating le plus élevé est attribué aux débiteurs excellents (auxquels Moody's attribue un rating " Aaa " et Standard & Poor's ainsi que Fitch attribuent un rating " AAA ") alors que le rating le plus bas est attribué aux débiteurs avec un niveau de risque très élevé (à savoir le rating " C " pour les trois agences précitées).

Dans le cadre de la politique d'investissement le rating est exprimé selon l'échelle suivante :

Rating élevé : allant de "Aaa" ou "AAA" à "Baa3" ou "BBB-"

Rating faible : rating égal ou inférieur à "Ba1" ou "BB+"

Pays émergents : Tout pays non classé par le Fonds Monétaire International («FMI») dans le groupe des pays dénommés «Advanced Economies» et dont la liste est publiée deux fois par an sur le site <http://www.imf.org/external/data.htm> , à la section «World Economic Outlook - Database—WEO Groups and Aggregates Information».

LES INVESTISSEMENTS DANS DES PAYS EMERGENTS SONT SOUMIS A DES RISQUES PARTICULIERS TELS QUE DECRITS CI-DESSUS, AINSI QUE DANS LE CHAPITRE 6 DU PROSPECTUS – FACTEURS DE RISQUES, POINT 4 AUTRES FACTEURS DE RISQUE - MARCHES EMERGENTS.

LES INVESTISSEMENTS EN INSTRUMENTS FINANCIERS A RATING FAIBLE COMPORTENT UN NIVEAU DE RISQUE PLUS ELEVE PAR RAPPORT A CEUX A RATING ELEVE ASSOCIE A UNE QUALITE DU CREDIT INFERIEURE.

Duration (exprimée en années) : La duration est l'exposition au risque de taux par rapport aux marchés de référence du patrimoine du compartiment investi en valeurs mobilières du type «obligations» et instruments du marché monétaire.

Sous-gestionnaire en investissements

Euromobiliare Asset Management SGR S.p.A.

Corso Monforte, 34
I-20122 Milan
(Société de Gestion)

Classes d'actions

Classes A, D, B

(les classes A et D sont également disponibles via internet en Italie par l'intermédiaire de Credito Emiliano S.p.A. et de Banca Euromobiliare S.p.A.).

Souscription minimale

500 Euro pour les souscriptions initiales et subséquentes avant déduction de la commission de souscription, excepté pour les classes A et D lorsque les souscriptions sont faites dans le cadre d'un Plan d'accumulation, auquel cas un minimum de 50 euro est exigé pour les souscriptions initiales et subséquentes.

Commission d'émission

actions des classes A et D : maximum 2%; souscription via internet : 0%
actions de la classe B : 0%

Commission de rachat: 0 %

Commission de conversion: maximum 0,5%

Commission de gestion

actions de la classe B : maximum : 0,40 % p.a.

- | | |
|---|---|
| - Jusqu'au 30 juin 2024 : | actions des classes A et D: maximum 1,20 % p.a. |
| - du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025 : | actions des classes A et D: maximum 0,80 p.a. |
| - à partir du 1er juillet 2025: | actions des classes A et D: maximum 0,60 % p.a. |

Commission de performance

Néant.

Fréquence du calcul de la valeur nette d'inventaire: chaque jour ouvrable à Luxembourg.

Profil de risque et de rendement: Classe 4.

Estimation frais courants

Actions de la Classe A : 1,52%
Actions de la Classe B : 0,65%
Actions de la Classe D : 1,58%

- En vue d'assurer une mise en place ordonnée de la procédure de fusion, aucune nouvelle souscription d'actions, ainsi que la conversion d'actions du Compartiments absorbé ne sera autorisée si elles sont reçues après le 5 Août 2019 à 14 :00 heure de Luxembourg.

Des demandes de rachat sans frais peuvent se faire par les actionnaires du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant. La période relative aux demandes de rachat sans frais débutera à la date de notification de l'avis aux actionnaires pour les compartiments concernés par la Fusion, soit le 6 Juillet 2019 et se terminera (5) jours ouvrables à Luxembourg avant la Date du Ratio d'Echange. Lesdites demandes de rachats sans frais devront être faites par écrit (fax, lettre) et réceptionnée par la Société de Gestion ou l'Agent de transfert ou par l'un des Agents placeurs au plus tard le 5 Août 2019 à 14 :00 heure de Luxembourg, à savoir cinq (5) jours ouvrables avant la Date du Ratio d'Echange.

Les actionnaires du Compartiment absorbé qui n'ont pas demandé le rachat de leurs actions seront considérés comme actionnaire du Compartiment absorbant à compter du 12 Août 2019.

Des informations complémentaires sur la Fusion (y compris le prospectus et les informations clés pour les investisseurs (KIIDs)) sont disponibles au siège social de la SICAV. Les investisseurs sont encouragés à utiliser et à lire le KIID du Compartiment absorbant pour une meilleure compréhension du Compartiment. Les confirmations de la banque dépositaire et les rapports de l'auditeur indépendant seront disponibles gratuitement au siège social de la SICAV les jours suivant la Date d'Effet de la Fusion pour une durée indéterminée.

Les coûts relatifs à la Fusion seront supportés par la Société de Gestion de la SICAV, Euromobiliare Asset Management SGR S.p.A..

La SICAV et la Société de Gestion vous recommande de consulter votre avocat, votre conseiller fiscal et financier concernant la Fusion ci-dessus afin de vous informer sur toutes les conséquences légales, fiscales ou financières relatives à ladite Fusion en votre qualité d'actionnaire des compartiments concernés.

- Les actionnaires du Compartiment absorbant concernés qui ne sont pas d'accord avec les modifications proposées (mentionnées au point 2 ci-dessus) ont la possibilité de demander le rachat sans frais de leurs actions pendant du 6 Juillet 2019 au 5 Août 2019.

Le prospectus et les informations clés pour les investisseurs (KIIDs) mis à jour, peuvent être obtenus sur demande auprès du siège social de la SICAV, de la Société de Gestion ou bien auprès des Agents Placeurs.

Conseil d'Administration de la SICAV